

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DE LA
MEURTHE A L'OCCASION D'UNE ANIMATION DE L'EHPAD DE FOUCHARUPT LE
MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion d'une animation de l'EHPAD de Foucharupt, pour permettre le stationnement de bus,

- Le stationnement sera interdit rue de la Meurthe côté Jardin Simone Veil (4 emplacements), le mardi 26 septembre 2023 de 12 heures à 17 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les Services Techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 septembre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT